

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

.....(1).

N°.....

VISA D'ACQUISITION SUR LE MARCHE EXTERIEUR  
de matières et/ou produits chimiques dangereux

Le (2).....

Adresse (3) :.....

Profession ou activité exercée : .....

Titulaire de l'agrément (4) N° : ..... du..... délivré par :.....

est autorisé à acquérir sur le marché extérieur les matières et/ou produits chimiques dangereux figurant sur la liste ci-jointe comportant (5).....volets (s).

La durée de validité de ce visa est de (6) : six (6) — douze (12) mois.

Régime de l'escorte (6) :  Service de sécurité

Société de gardiennage et de transport  
de produits sensibles

Fait à Alger, le.....

Le (7) :.....

(Cachet et signature)

**Notification :**

Notifié le .....

Par : .....

(Cachet et signature)

(1) Timbre de la structure concernée.

(2) Mentionner les noms et prénoms ou la raison sociale du titulaire du visa.

(3) Mentionner l'adresse du siège et du ou des dépôts de destination.

(4) Ne concerne que les opérateurs agréés.

(5) Mentionner le nombre (en lettres et en chiffres) de volets de la liste.

(6) Rayer la mention inutile.

(7) Titre de l'autorité qui délivre le visa.